

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 14^e réunion de l'année 2020 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le mardi 17 novembre 2020, à 16 h, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
M. Robin Lavoie
Mme Laura Lebel
Mme Jocelynn Meadows

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée)

20-14.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

20-14.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il présenté.

20-14.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 13^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 20-13) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 13^e rencontre du 20 octobre 2020 en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

20-14.04 AUTORISATION / PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE MENSUELLE POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT – GENEVIÈVE MORIN : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, explique que dans le cadre de son affectation temporaire d'une durée d'une année, à titre de coordonnatrice à la Direction des études), madame Geneviève Morin devra effectuer plusieurs déplacements par mois entre le Centre matapédien d'études collégiales (CMEC) et son lieu de travail au Cégep de Rimouski. Toutefois, la politique de frais de déplacement ne prévoit pas ce type de situation.

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire de madame Geneviève Morin, à titre de coordonnatrice à la Direction des études au Cégep de Rimouski);

CONSIDÉRANT les nombreux déplacements prévus entre le CMEC (Amqui) et son lieu de travail;

CONSIDÉRANT que la politique sur les frais de déplacement ne prévoit pas ce type de situation;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement à madame Geneviève Morin, d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 400 \$ rétroactive à la date de son entrée en fonction, en lieu et place de toute autre demande de remboursement de frais de kilométrage

20-14.05 CHOIX D'UN MEMBRE COOPTÉ – SECTEUR TECHNIQUE : ADOPTION

Ce sujet est présenté à huis clos

Tel qu'il est prévu à l'article 2.8, section D du *Règlement de régie interne du Collège* (Règlement no 98-01.8, catégorie B-01 du Cahier de gestion), un appel de candidatures a été publié en vue de remplacer madame Joanie Dubé, diplômée du secteur technique, qui a siégé au sein du conseil d'administration à titre de membre coopté pour deux mandats de trois ans.

À la suite de l'appel, quatre (4) candidatures furent reçues au Collège. L'une d'entre elles ne répondant pas aux critères, le secrétaire général (intérim) a présenté trois (3) candidatures aux membres du comité exécutif afin que ceux-ci formulent une recommandation au conseil d'administration.

En raison du nombre relativement élevé de nouveaux administrateurs au conseil d'administration (neuf en un an), un critère de sélection a particulièrement guidé leurs réflexions : Augmenter le niveau d'expérience au sein d'un conseil d'administration.

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif comme 1^{er} choix, 2^e choix et 3^e choix;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

- a) Nommer, en premier choix monsieur Michel Pineault, membre du conseil d'administration du Collège de Rimouski, pour un mandat de trois ans, à titre de diplômé du secteur technique;
- b) Désigner, comme deuxième candidat monsieur Olivier Lévesque Fréchette; cette personne deviendrait membre si la personne nommée comme premier choix se désistait avant la fin du calendrier 2020-2021 des réunions du conseil;
- c) Désigner, comme troisième candidat monsieur Francis Thibeault; cette personne deviendrait membre si les deux premiers candidats choisis se désistaient avant la fin du calendrier 2020-2021 des réunions du conseil;
- d) Si la personne choisie se désiste après la dernière réunion du conseil de l'année 2020-2021, le Secrétariat général fera un nouvel appel de candidatures.

20-14.06 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Dornier annonce que monsieur Mario Côté, coordonnateur du Service des technologies de l'information, prendra part à la prochaine rencontre afin d'instruire les membres au sujet de l'intégration et du déploiement des nouveaux outils informatiques et des enjeux rencontrés dans un contexte de transformation numérique.

20-13.07 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 20

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Johanne Francoeur)